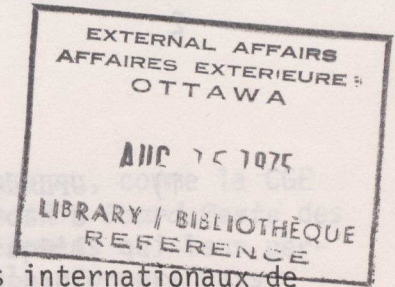




Pages documentaires

DOC
CA1
EA9
R117
FRE
janvier
1975

N° 117
(Révision de janvier 1975)



LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES AU CANADA

(Texte préparé par la Division des Programmes internationaux de l'Association des Universités et Collèges du Canada)¹

I CONDITIONS D'ADMISSION

a) Renseignements généraux

Les conditions d'admission dans les universités canadiennes varient selon les provinces. La plupart des universités exigent, comme condition d'admission en première année d'études supérieures, le certificat de fin d'études secondaires délivré par le ministère de l'Éducation de la province où se trouve l'université.

Les établissements de langue française de la province de Québec exigent le diplôme d'études collégiales (DEC). Chaque université se réserve le droit de fixer ses propres conditions pour l'admission des étudiants étrangers. En règle générale, les universités acceptent les certificats équivalents obtenus dans d'autres pays pour l'entrée à l'université².

Voici quelques-uns des certificats de fin d'études de pays étrangers acceptés par les universités canadiennes:

¹ Students from other countries who wish to take university courses in Canada, in English, may refer to Reference Paper No. 117 "University Study in Canada" (Revised January 1975).

² La liste détaillée des conditions d'admission aux universités canadiennes est publiée chaque année en annexe au *Commonwealth Universities Yearbook*. On peut également obtenir la réimpression de cette annexe, intitulée "Perspective", en s'adressant au Service d'admission au collège et à l'université, 151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, Canada, pour \$2 au Canada et \$2.50 à l'étranger. Cette brochure peut également être consultée aux missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger. Les annuaires universitaires, que l'on peut se procurer auprès des secrétaires d'université, contiennent également des renseignements officiels détaillés sur les conditions d'admission.

S3 Y P 0351